

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 décembre 2014

---

**DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2417)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 73

présenté par

M. Ollier, M. Marlin et M. Guy Geoffroy

-----

**ARTICLE 13**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Aux 3° et 4° du I de l'article L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales, le mot :« septembre » est remplacé par le mot : « novembre ». ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 13 assouplissant le calendrier de refonte de la carte intercommunale en Ile de France tel que voté à l'article 11 de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, cet amendement propose, dans une logique de parallélisme des formes, d'assouplir également la date butoir à laquelle certaines communes doivent avoir pris leurs délibérations pour intégrer la Métropole du Grand-Paris (article 12 de la loi MAPTAM).